



Montrouge, le 21 mai 2025

N°2025_11044_DG75-C930

Concours professionnel 2024 d'attaché statisticien principal Rapport du jury

Table des matières

LE CONCOURS 2024 : CHIFFRES, DATES ET CONSTATS DU JURY.....	3
L'écrit.....	3
La préparation de l'oral.....	4
L'oral.....	5
La communication des résultats.....	6
CE QUE LE JURY ATTEND DES CANDIDATS.....	6
L'écrit.....	6
Le CV.....	8
L'oral.....	9
ANNEXE 1 : STATISTIQUES SUR LES ÉPREUVES DE 2024.....	11
L'écrit.....	11
La barre d'admissibilité a été fixée à 10,40 (80 admissibles).....	11
L'oral.....	11
La note finale.....	12
ANNEXE 2 : STATISTIQUES SUR LES CANDIDATS.....	13
Les candidats inscrits.....	13
Évolution des taux de réussite.....	13
Répartition des candidats 2024 selon différents critères.....	14
ANNEXE 3 : LA PRÉPARATION DU DÉROULEMENT DU CONCOURS.....	15
La composition du jury.....	15
La préparation du jury pour l'épreuve orale.....	16
L'organisation du planning des oraux.....	16
ANNEXE 4 : LE CONTEXTE JURIDIQUE.....	17
ANNEXE 4BIS : ARRÊTÉ DU 10 JANVIER 2008 MODIFIÉ FIXANT LE RÈGLEMENT DU CONCOURS PROFESSIONNEL ET LES RÈGLES RELATIVES À LA COMPOSITION ET AU FONCTIONNEMENT DU JURY POUR L'ACCÈS AU GRADE D'ATTACHÉ STATISTICIEN PRINCIPAL DE L'INSEE.....	18
ANNEXE 5 : ANNALES DES SUJETS DE L'ÉCRIT.....	20

Le concours 2024 : chiffres, dates et constats du jury

174 attachés-statisticiens se sont inscrits au concours 2024, contre 181 en 2023. 13 candidats ne se sont pas présentés à l'épreuve écrite. C'est nettement moins qu'en 2023 (29). En conséquence, le nombre de candidats présents à l'épreuve écrite 2024 était supérieur à celui de 2023 (161 contre 152).

41 postes étaient ouverts pour ce concours, soit moins qu'en 2023 (43) et 2022 (45) mais en hausse sensible par rapport aux années antérieures (33 postes ouverts en 2020). Cette hausse, observée depuis 2021, résulte de l'alignement du taux de promotion (dit taux pro-pro) des attachés-statisticiens de l'Insee sur celui des attachés d'administration centrale. Le nombre d'admissibles après l'épreuve écrite a été fixé à 80, soit un peu moins du double du nombre de places ouvertes.

En 2024, le taux de réussite (admis/présents à l'épreuve écrite) est de 25,5 % contre 28,3 % en 2023 et 25,7 % en 2022. Contrairement à l'année dernière, il est plus élevé pour les femmes (26,2 %) que pour les hommes (25,0 %).

- Le taux de réussite reste plus élevé pour les candidats les plus jeunes : 58,3 % pour les 20-29 ans ; ceux-ci ne représentent cependant que 14,9 % des présents.
- Le maintien d'un nombre de places au concours plus élevé que pour les années antérieures à 2021 a permis une bonne réussite relative des candidats de 40-49 ans. C'est la classe d'âge la plus nombreuse, qui regroupe 32,9 % des présents. Son taux de réussite (30,2 % en 2024) a même augmenté par rapport à 2023 (29,8 %).
- Les taux de réussite restent en revanche faibles pour les candidats les plus âgés : 5,4 % pour les 50-59 ans.

En 2024, la répartition par âge des admis s'est déformée au bénéfice des attachés-statisticiens les plus jeunes. Les 20-29 ans représentent 34 % des admis en 2024 contre 19 % en 2023.

Les candidats en poste en direction régionale au moment du concours représentent 47 % des présents et 44 % des admis. Le taux de réussite est le plus élevé chez les candidats en poste à la direction générale (30,4 %) ; de fait, si ces candidats ne représentent que 28,6 des présents, ils représentent 34,1 % des admis. Le taux de réussite le moins élevé s'observe chez les candidats en poste en SSM (21,1 %). Ce critère doit cependant être interprété avec prudence, car il ne prend en compte que les environnements dans lesquels les candidats travaillent au moment de l'inscription au concours et non ceux de l'ensemble de leur parcours. Il conviendrait par ailleurs d'apprécier ce résultat en moyenne sur plusieurs années.

La barre d'admission est liée au nombre de postes du concours qui ont tous été pourvus.

L'écrit

Les textes officiels (cf. Annexe 4 bis) imposent de proposer au moins quatre sujets. Le jury a choisi cette année encore d'en proposer cinq. Les candidats traitent deux sujets au choix. Il a été demandé aux candidats de les rédiger sur deux copies séparées, de façon à spécialiser les membres du jury dans la correction (deux sujets maximum par membre) et à donner à chacun un nombre suffisant de copies d'un même sujet à corriger, afin de faciliter leur interclassement.

Après double correction et harmonisation, les notes des copies non blanches s'étagent de 3,3/20 à 17,4/20.

L'épreuve écrite, malgré la proposition de cinq sujets différents, reste difficile : elle suppose de choisir deux sujets, de les traiter en deux heures en faisant preuve de concision, de clarté et de rapidité. Elle fait appel à des connaissances et exemples tirés de l'expérience professionnelle pour illustrer le propos et demande une prise de recul pour situer les exemples traités en fonction de considérations plus générales qu'un attaché principal doit connaître, compte tenu des responsabilités qu'il aura à assumer. L'étagement des notes montre que les résultats ont été parfois décevants, constat qui doit toutefois être relativisé compte tenu de la difficulté de l'épreuve en un temps très limité.

Les sujets les plus choisis par les candidats ont été par ordre décroissant :

- sujet 4 : Le développement de la culture statistique : 30,1 %
- sujet 2 : Les nomenclatures et zonages statistiques : enjeux et usages : 21,9 %

- sujet 1 : Les évolutions du recensement de la population : 20,7 %
- sujet 3 : Défis et bénéfices de l'agilité : 15,0 %
- sujet 5 : Les enjeux des statistiques de la transition écologique : 12,2 %

Les sujets 1, 2 et 5 portaient sur des segments de la production statistique. Le sujet 3 avait une coloration informatique mais pouvait s'adresser à tous ceux qui avaient connu un contexte de projet y compris côté métier. Enfin, le sujet 4 portait sur un sujet plus transverse en lien avec la stratégie de communication du SSP.

En moyenne, les notes des sujets 1, 2, 4, 5 se sont révélées proches allant de 10,19 pour le sujet 5 à 10,85 pour le sujet 2. En revanche, la moyenne des notes relatives au sujet 3 (agilité) est inférieure à la moyenne (9,74).

À partir d'une liste anonyme et par ordre décroissant de la note de l'épreuve écrite, le jury a fixé la barre à 10,40 et a ainsi déterminé une liste de 80 candidats admissibles.

La préparation de l'oral

En majorité, les *curricula vitae* (CV) examinés sont de bonne qualité. Peu nombreux sont ceux qui sont mal présentés. Les candidats décrivent très correctement leurs parcours, et s'attachent à mettre en avant leur progression au fil de leur carrière. Les cas de rédaction présentant des insuffisances manifestes en matière de forme (principalement comportant de nombreuses fautes d'orthographe ou adoptant un style télégraphique) ont été rares. On note dans certains CV l'absence d'indication sur les publications ou les travaux auxquels les candidats ont participé, ou au contraire, des références tronquées ne mentionnant pas la liste complète des auteurs de telle ou telle publication. Il est rappelé que le *curriculum vitae* est analysé en profondeur par le jury et constitue l'une des sources majeures du questionnement. Il n'est cependant pas noté en tant que tel.

Un interrogateur principal et deux interrogateurs secondaires forment le jury de chaque candidat. Les trinômes ne sont pas fixes, ce qui permet notamment de faciliter l'harmonisation de la notation.

Pour chaque candidat, en amont de l'oral, l'interrogateur principal prépare et communique aux autres membres du jury concerné une liste de 30 à 40 questions en s'appuyant sur le CV et la fiche de fonction¹. Ces questions visent à évaluer le candidat selon la grille d'évaluation² ci-dessous.

Grille d'évaluation utilisée pour le concours 2024 (oral)

1. Avoir les compétences en rapport aux fonctions occupées (Coef. 15)

- Socle de connaissances communes (informatiques, économiques, administratives, statistiques et juridiques),
- Compétences métier et expertise
- Rigueur de raisonnement

2. Connaître, comprendre l'environnement (dans une vision large, y compris l'international). S'insérer dans l'environnement (Coef. 15)

- Situer son travail dans les missions du service statistique public et dans un contexte plus général
- Environnement et grandes missions de la statistique publique

3. Travailler avec les autres (Coef. 20)

- Travailler avec les autres, travailler en réseau, sens du collectif
- Déléguer, manager les équipes, emmener avec soi, donner du sens, accompagner le changement
- Piloter les travaux, manager en projet
- Capacité à argumenter et à porter ses décisions
- Rendre compte, travailler avec sa hiérarchie

¹ La fiche de fonction rédigée par la hiérarchie et transmise avec le dossier du candidat a également été utilisée. Conformément aux consignes, cette fiche doit rester factuelle, afin de ne pas influencer le jury. Il n'a pas été constaté d'écart manifeste à cette consigne.

² La grille d'évaluation de 2024 a quasiment la même structure que celle des concours précédents, avec des formulations un peu développées. Il est rappelé qu'elle peut le cas échéant évoluer d'une année à l'autre, selon les décisions prises par chaque jury (réajustement des pondérations, reformulation de certains critères, etc.).

4. Organiser, prévoir, concevoir, faire aboutir, évaluer (Coef. 20)

- Faire preuve de capacité d'analyse, de capacité de synthèse, de prise de recul
- Capacité à décider (hors décisions managériales)
- S'adapter, être réactif, prendre l'initiative, innover

5. Évoluer (Coef. 15)

- Évoluer (dans sa filière professionnelle, dans ses métiers, sa carrière), faire preuve de capacité à occuper des postes variés
- Motivation
- Capacité à se projeter et à tracer des perspectives pour sa carrière

6. Se présenter, s'exprimer, communiquer (Coef. 15)

- Clarté et précision
- Aptitude à valoriser les activités du SSP
- Représenter

L'oral

Les oraux se sont tenus du 3 au 11 décembre 2024 à Rungis. Aucun membre du jury n'a été empêché ; un candidat a décliné sa participation à l'oral.

La répartition du temps d'interrogation (10 minutes d'exposé du candidat et 35 minutes de questionnement par les examinateurs), connue des candidats, a été rappelée au début de chaque entretien. De même, l'interrogateur principal de chaque candidat a pris le temps de présenter les membres du jury et de préciser leurs rôles respectifs. C'est logiquement l'interrogateur principal qui a la charge de mener l'entretien. Les interrogateurs secondaires ont d'abord un rôle d'écoute, mais ils peuvent aussi intervenir pour poser des questions complémentaires en cours d'entretien. Pour ne pas risquer d'être influencés *a priori*, les membres du jury ne connaissent pas les résultats du candidat à l'écrit.

La majorité des candidats s'étaient préparés très sérieusement pour l'oral, à l'issue d'une formation qui leur est proposée.

Lors de l'exposé, les candidats pouvaient consulter un chronomètre (mis à leur disposition) ou une montre et disposer de notes succinctes (une feuille recto-verso). En cas de dépassement important des 10 minutes prévues, le jury avait pour consigne d'intervenir pour demander au candidat de conclure.

Les candidats étaient dans l'ensemble très bien formés à l'exercice. Aucun n'a improvisé sa présentation ou récité son exposé appris par cœur de façon complètement mécanique. Tous les candidats ont en général respecté le temps imparti.

Le jury est particulièrement attentif à l'attitude du candidat, qui ne doit ni adopter une posture désinvolte, ni avoir une attitude familière à son égard. Certains candidats maintiennent un volume sonore excessivement fort ou faible pendant l'entretien, ou un débit de parole trop rapide voire haché. Ces traits sont appréciés négativement par le jury. Pour certains candidats, et comme dans tout concours, la gestion du stress est une difficulté supplémentaire, parfois même particulièrement difficile, qui doit être préparée en amont.

Les interrogateurs se sont efforcés de mettre les candidats à l'aise, notamment lorsque le candidat était visiblement mal à l'aise, afin de leur permettre de valoriser toutes les facettes de leur parcours professionnel et de leur expérience accumulée. Cela n'empêche pas une certaine gradation dans la difficulté des questions posées, de la plus simple à la plus complexe, ni d'alterner des questions techniques et des questions demandant plus de recul ou de prise de position personnelle.

Certaines questions ont pour objectif d'évaluer la prise de recul et les capacités de réflexion personnelle du candidat. Elles n'ont évidemment pas pour objectif de déstabiliser (et encore moins de piéger) le candidat. Plus complexes, elles peuvent surprendre, en particulier en situation d'improvisation, et demander un temps de réflexion tout à fait légitime et d'ailleurs apprécié par le jury lorsque cela a permis de répondre à bon escient.

Les interrogateurs ont généralement centré le questionnement sur les postes les plus récents. Ils ont néanmoins pu poser des questions portant sur les grandes caractéristiques des anciens postes de niveau A occupés (y compris hors SSP), sur des aspects inexpliqués du CV, par exemple le cas échéant l'absence de publications, ou encore sur des changements de poste très fréquents. Il semble en effet normal qu'un candidat préparant un examen professionnel comme le principalat se soit préparé à décrire l'ensemble de ses postes, ne serait-ce qu'au moment de l'élaboration du *curriculum vitae*, et surtout qu'il soit capable d'en

tirer un ou plusieurs enseignements qu'il aura su faire fructifier dans la suite de ses expériences professionnelles. De même le jury s'attend à ce que le candidat qui cite une publication dans son CV soit capable d'en présenter les principaux résultats. Lorsque le jury a posé des questions sur les postes plus anciens, c'était aussi sous l'angle de la capitalisation des expériences, ou bien de manière complémentaire pour évaluer le degré de « curiosité intellectuelle » du candidat (avec par exemple des questions permettant de déterminer si le candidat a continué à s'intéresser au domaine même après avoir quitté le poste).

Le jury note chacun des 6 critères de la grille de notation et pour ce faire, il cherche à obtenir des éléments probants sur chacun d'entre eux. Dès lors qu'il a acquis suffisamment d'éléments sur un critère donné, il peut être amené à privilégier d'autres critères sur lesquels il souhaite des approfondissements. Les interrogateurs ont parfois dû rappeler au candidat qu'il était attendu des réponses précises mais concises, afin de pouvoir poser le plus de questions possibles et d'offrir ainsi au jury les moyens d'examiner l'ensemble des critères d'évaluation. Cela a pu conduire à interrompre une réponse jugée trop longue ou à reformuler une question mal comprise.

Le critère 1 des « compétences techniques » et le critère 6 « Se présenter, s'exprimer, communiquer » sont ceux sur lesquels les candidats admissibles obtiennent les meilleures moyennes ; *a contrario*, les critères 2 « connaissance de l'environnement » et 5 « évoluer » sont ceux qui sont les moins bien notés en moyenne. S'agissant de ce dernier critère, et même si cela peut paraître plus compliqué pour les candidats présentant une courte expérience professionnelle et pour ceux qui ont fait toute leur carrière dans un même domaine, les réponses aux questions sur le parcours professionnel et la capitalisation des expériences passées sont trop souvent convenues ou prévisibles. En ce qui concerne le critère 2 « connaissance de l'environnement », certains candidats ne sont pas toujours au fait des enjeux qui s'écartent un peu de leurs propres missions. Le critère 3 « travailler avec les autres » est plus large que la seule expérience de manager, compétence que beaucoup d'attachés n'ont pas encore pu expérimenter dans leur parcours ; le jury peut apprécier les potentialités du candidat au travers de mises en situation, et il peut aussi apprécier sa capacité à travailler avec les autres sur d'autres expériences (participation à un projet ou au travail collectif de son équipe).

De manière générale, pour chacune des questions, les candidats doivent veiller à répondre concrètement et à éviter des généralités. Ils doivent faire preuve de recul et de réflexion personnelle, y compris en exposant et argumentant une prise de position personnelle, ces capacités étant un plus pour permettre d'exercer ensuite les missions dévolues à un attaché principal.

Les candidats admissibles sont en général très bien préparés. Le jury n'a pas tout à fait obtenu une distribution des notes à l'oral aussi large que celle de l'écrit. Les candidats qui ont déjà passé le concours les années précédentes et qui comparent leur note d'une année sur l'autre doivent tenir compte du fait que le jury effectue chaque année une appréciation relative des compétences des candidats dans le cadre d'un concours, qui n'est pas un examen professionnel.

La communication des résultats

La liste des 41 candidats admis a été diffusée sur le site de l'Insee le 19 décembre 2024.

Ce que le jury attend des candidats

Les candidats ne doivent pas se méprendre sur la nature du concours. Il ne s'agit pas pour le jury de récompenser des bons et loyaux services, mais de sélectionner parmi les candidats ceux qui paraissent les mieux à même d'exercer les fonctions habituellement dévolues aux attachés statisticiens principaux, dans les grandes catégories de métiers que sont l'expertise, l'ingénierie et la conduite de projets, et le management de proximité. La sélection se fait uniquement sur la prestation du candidat dans le cadre du concours, à l'écrit, puis à l'oral.

L'écrit

Le jury a conscience de la difficulté à produire en deux heures deux textes sur deux sujets de réflexion différents. Cet exercice permet cependant d'apprécier les qualités de synthèse et de prise de recul, de clarté de l'expression, de concision et de gestion du temps, qui sont essentielles pour les fonctions visées.

Le jury a également conscience des difficultés de l'exercice d'écriture manuscrite à l'heure où tout se fait par ordinateur. La possibilité de mettre en place une épreuve sur ordinateur avait été examinée, mais jugée impossible à mettre en œuvre en raison de questions logistiques. Toutefois, la difficulté, si elle est ressentie comme telle, est la même pour tout le monde et n'est donc pas un facteur d'iniquité.

Le jury veille à ne pas pénaliser outre mesure les copies ayant une faible lisibilité de l'écriture. Cet élément étant connu, il ne doit pas pour autant empêcher les candidats de s'entraîner à écrire de manière lisible, ne serait-ce que par respect du correcteur et pour être assuré d'être mieux compris, le contraire risquant de peser sur l'évaluation de la copie.

En revanche, l'orthographe et la grammaire font partie des critères de notation. Si on peut accepter un certain nombre de fautes mineures dans le contexte particulier du concours, il convient toutefois de souligner que franchir un certain seuil en matière de gravité ou de nombre de fautes ou adopter un style inapproprié au type d'exercice n'est pas considéré comme acceptable pour un candidat qui brigue des postes du niveau d'un attaché principal. Cela se traduit donc par un *malus* en termes de notation qui peut devenir notable au-delà d'une certaine limite. Outre l'orthographe et la qualité de la langue écrite, les candidats doivent veiller à l'exactitude des termes utilisés et au développement correct des principaux sigles.

Pour réussir l'épreuve écrite, les candidats doivent avoir une bonne connaissance du service statistique public (SSP) et de son actualité. Rappelons que les connaissances nécessaires pour réussir les sujets de l'écrit sont accessibles même à des attachés en poste hors du SSP au travers du site intranet de l'Insee ou de sites internet tels insee.fr, cnis.fr, le blog Insee ou le site d'Eurostat. La « meilleure » préparation à l'écrit consiste donc à fréquenter régulièrement ces sites et à se tenir au courant, tout au long de l'année, des thèmes majeurs de l'actualité de son service ou de sa DR, de l'Insee et du SSP en général, afin d'être capable de positionner son activité dans cet environnement. Les candidats ont aussi accès dans leur environnement professionnel à des formations qu'ils peuvent solliciter auprès de leur hiérarchie. Une préparation régulière et bien en amont de la date du concours, outre qu'elle offre au candidat plus de matière à exemples pour l'écrit, a également la vertu d'être utile le cas échéant à l'oral, ou indépendamment du concours, à l'exercice de ses missions d'attaché statisticien, principal ou non.

Les candidats doivent par ailleurs veiller à bien gérer leur temps et à traiter les deux sujets de façon équilibrée. Du fait que les deux sujets choisis sont pondérés de la même façon et que la barre d'admissibilité est souvent fixée entre 10 et 11, un traitement trop rapide du deuxième sujet réduit fortement les chances d'admissibilité, même si le premier sujet choisi a été très bien traité. De fait, rares sont les candidats qui ne traitent qu'un seul sujet. Ne rendre qu'une seule copie est en effet très dommageable au candidat, qui se verra attribuer automatiquement la note 0 sur le deuxième sujet.

De façon générale, il faut rappeler l'importance d'une copie structurée, dont le plan est clairement annoncé et suivi. Le candidat doit montrer qu'il a bien compris le sujet et veiller à le traiter dans son intégralité. Il doit argumenter son propos en n'omettant pas de dimension essentielle et illustrer ses arguments à partir d'exemples concrets issus de la statistique publique. Il doit utiliser ses connaissances pour répondre à la question posée mais éviter de « placer » de longs éléments appris par cœur (définitions, liste de missions...). Enfin, la prise de recul et une ouverture dans la conclusion constituent un plus.

Les candidats ont tout intérêt à s'inspirer du plan suggéré par le sujet, qui n'a d'autre but que de les aider. Très souvent les candidats qui ne s'appuient pas sur ce plan oublient de traiter une partie du sujet ou rendent une copie hors sujet, partiellement ou totalement, même si la copie est bien argumentée par ailleurs. Le jury est particulièrement sensible à la capacité du candidat à illustrer et argumenter clairement son propos. Le jury apprécie que la copie soit bien construite et structurée, en identifiant clairement une introduction et une conclusion. Il convient néanmoins de ne pas abuser d'alignements de tirets ou de puces qui structurent la copie de façon trop schématique. L'annonce du plan retenu et le fait de s'y tenir (tant que cela ne consiste pas à recopier le sujet), celui d'éviter des répétitions et des redites, constituent un élément important de la note de l'épreuve écrite.

Au-delà des connaissances « théoriques » sur ce qui se fait, le candidat a tout à gagner à montrer une réflexion personnelle, en s'efforçant d'appliquer les connaissances acquises à des exemples opérationnels. Le jury apprécie que le candidat présente à l'appui de ses démonstrations des exemples concrets et qu'il ne se contente pas de généralités ou de lieux communs parfois relativement éloignés de la statistique publique. Les exemples doivent être bien choisis ; mieux vaut deux exemples bien exploités qu'une liste d'exemples simplement alignés et peu problématisés.

Enfin, la capacité de faire preuve d'esprit critique (à ne pas confondre avec un esprit négatif), de se projeter dans l'avenir et de situer ses propos en fonction des besoins des utilisateurs internes ou externes ou de la demande sociale, constituent des points positifs.

La correction de chaque sujet est effectuée par deux membres du jury. Elle est anonyme et ce rapport est l'occasion de rappeler aux candidats qu'ils ne doivent rien faire figurer dans leur copie qui puisse permettre de les identifier, même indirectement, sous peine de disqualification. Ce cas ne s'est pas produit cette année.

Le CV

Le CV est le principal document sur lequel se fondent les examinateurs pour préparer l'entretien oral. Un CV bien présenté, sur la forme et sur le fond, servira les intérêts du candidat : il permettra aux interrogateurs de préparer une grille de questions en adéquation avec ses compétences et son parcours.

D'une manière plus générale, les candidats doivent avoir conscience que l'interrogation est largement conditionnée par la présentation et l'organisation écrite de leur CV. Le descriptif de fonctions fourni par le responsable hiérarchique intervient en complément.

Bien sûr, les fautes d'orthographe, le style télégraphique, l'excès de sigles ou le manque de structure ou de dates sont à éviter. Le document doit absolument éviter le jargon et être lisible pour un non-spécialiste du parcours professionnel du candidat.

En termes de longueur totale, un ordre de grandeur souhaitable est deux à trois pages, l'important étant d'adapter la longueur du CV à la quantité de matière disponible. On attendra un CV plus long de la part d'un attaché ayant une expérience professionnelle longue et diversifiée (en évitant toutefois l'écueil de s'étendre excessivement sur des postes anciens qui ne contiennent pas forcément la matière adéquate). À l'inverse, il est inutile de s'obliger à écrire quatre pages lorsqu'on n'a que deux postes à son actif.

Sur le fond, le CV doit proposer une description fidèle, complète et si possible mise en perspective des postes occupés et des compétences acquises, afin que les membres du jury trouvent matière à l'entretien.

Il est utile de mentionner dans le CV :

- la date à laquelle on est devenu attaché-statisticien et par quelle voie de recrutement
- la nature, la finalité, les enjeux des travaux dont on a la responsabilité
- le niveau du poste occupé (attaché ou attaché confirmé)
- l'environnement professionnel
- les relations avec les autres agents
- les actions concrètes menées, innovations et initiatives personnelles
- les principales publications réalisées (avec références précises en particulier sur les auteurs et le support de publication)
- les compétences techniques spécifiques
- les compétences en langues, particulièrement en anglais lorsque celles-ci sont significatives (par exemple mises en œuvre concrètement dans le milieu professionnel, ou étayées par des diplômes internationaux reconnus)
- la formation initiale (brièvement) et les formations suivies ultérieurement, lorsqu'elles sont significatives (le cas échéant : formation continue diplômante des attachés ou master de statistique publique, qualification d'analyste-développeur, chef de projet, formation en management, etc.).

En cas de parcours professionnel antérieur au corps des attachés-statisticiens de l'Insee (par exemple : contractuel de niveau A ou fonctionnaire de niveau A dans une autre administration, carrière de contrôleur de l'Insee, etc.), le candidat doit en mentionner brièvement les jalons principaux notamment pour les postes de niveau A, afin d'éviter de « tronquer » sa carrière. Lors de l'épreuve orale, le jury priorise les postes de niveau A, mais il peut néanmoins se référer à ces autres postes si le candidat les a mis en exergue dans son CV ou dans son exposé. Par ailleurs, il s'agit d'un élément de contexte qui peut être important pour l'appréciation du parcours professionnel. De même, des activités syndicales peuvent être présentées par les candidats élus durant leur activité d'attaché, s'ils le souhaitent, et ce afin d'illustrer des aspects organisationnels, décisionnels ou fonctionnels développés ou utilisés dans ce cadre.

Les candidats changeant de poste en septembre de l'année du concours peuvent, dès lors qu'ils ont connaissance de leur future affectation, remettre une nouvelle version de leur CV à la section concours de l'Insee, et ce jusqu'à la mi-juillet. Cette échéance assure une non-rupture d'égalité de traitements entre les candidats.

L'oral

Le jury a conscience que certains candidats perdent une partie de leurs moyens pendant leur audition. Il essaye d'en tenir compte, mais il ne peut évaluer un candidat que sur ce qu'il a entendu : faire montre de dynamisme et d'ouverture crée des bonnes conditions d'échanges avec le jury. Il n'y a pas de recette unique pour réussir l'oral, l'important est d'être précis, concis et sincère. Le jury attache une grande importance à ce dernier point. Il vaut mieux dire qu'on ne sait pas plutôt qu'inventer et « gonfler » son CV.

Lors de l'épreuve d'exposé, les candidats peuvent consulter leur montre ou un chronomètre (mis à leur disposition) pour s'assurer de l'observation du temps imparti, et disposer de notes succinctes pour la présentation (une feuille *recto-verso*). Le jury recommande cependant de ne pas la rédiger, pour éviter la tentation de lire son papier. Les ordinateurs, tablettes et téléphones portables sont interdits durant l'épreuve orale afin de ne pas gêner le déroulement de l'entretien.

Une grande attention est portée par le jury à la durée et à la qualité de l'exposé. L'exposé n'est pas noté en tant que tel mais les qualités montrées lors de l'exposé font partie de l'appréciation du candidat selon les critères de la grille de notation. Un exposé trop long ou nettement trop court, et manquant par là de substance, est pénalisé. Ceci étant, un grand nombre de candidats s'efforcent de respecter la durée quasiment à la seconde près, ce qui n'est pas l'objectif recherché, s'il doit être obtenu au détriment de la qualité. En particulier, parler plus vite pour respecter le temps imparti n'aide pas le jury à retenir les informations principales que le candidat a voulu faire passer. Un écart d'une trentaine de secondes est toléré par le jury. La phase d'exposé n'est pas à négliger puisque c'est la seule période de l'entretien dont les candidats ont l'entière maîtrise, tant sur le fond que sur la forme.

Il existe de nombreuses méthodes pour rendre un exposé attractif, par exemple en annonçant succinctement le plan de l'intervention et en indiquant clairement les changements de partie au cours de l'exposé. Le jury conseille aux candidats, surtout à ceux qui se sentent peu à l'aise avec cet exercice, de se former sans attendre en suivant les formations spécifiques proposées après les résultats d'admissibilité.

Il est important de noter et de conserver à l'esprit que l'exposé oral du candidat introduit l'échange qui suit avec le jury. Il doit donc refléter ce qu'il a fait, sur la forme aussi bien que sur le fond. Le candidat doit être naturel, quitte à oublier des choses (il ne peut pas tout dire de toute manière et il est bon de savoir hiérarchiser les choses). L'essentiel est d'établir la communication et qu'à la fin de l'exposé, le jury dispose du maximum d'informations pour mener un entretien pertinent et efficace.

Quelques remarques toutefois :

- tout exemple est le bienvenu ; cela rend l'exposé concret et permet au jury d'apprécier la réalité des situations évoquées. Si le candidat a réalisé des publications, il est plus intéressant de citer leurs conclusions et l'apport qu'elles représentaient que simplement leur titre ;
- présenter l'exposé sous une forme thématique plutôt que chronologique est possible et peut être avantageux. Mais c'est un exercice plus risqué. Il doit alors être bien maîtrisé et conserver un minimum de références temporelles ;
- si le parcours présente beaucoup de matière, le candidat doit insister sur les compétences et qualités qu'il souhaite mettre en avant.

Les questions posées lors de l'entretien visent à évaluer le candidat, en regard des six critères indiqués (cf. grille d'évaluation). Elles sont largement fondées sur l'expérience professionnelle du candidat telle que décrite dans le CV et l'exposé oral. Il est conseillé aux candidats de maîtriser les sujets qu'ils évoquent dans le CV ou lors de l'exposé.

La phase de préparation des questions par le jury a nécessité de bien étudier le CV du candidat et, le cas échéant, de regarder ses publications ou les sites traitant de ses travaux. Le jury cherche, en s'appuyant sur le CV et l'exposé, à repérer les éléments d'information nécessaires pour situer le candidat par rapport aux autres dans tous les domaines de la grille d'évaluation, et formule des questions permettant d'obtenir ces éléments. Certaines questions peuvent porter sur le poste occupé actuellement, même si la prise de fonction est récente. Des mises-en-situation théoriques peuvent aussi être introduites lors des échanges avec le jury.

Dans ses réponses, le candidat doit être soucieux de la concision optimale. Des réponses trop longues peuvent le priver du temps nécessaire pour répondre à d'autres questions permettant de le mettre en valeur. À ce titre, il arrive que le jury soit amené à couper le candidat s'il trouve sa réponse trop longue. Ceci ne doit pas être pris par le candidat comme une sanction mais plutôt comme une indication qu'il convient d'essayer d'être plus concis dans les questions suivantes. À l'inverse, des réponses systématiquement trop courtes peuvent être perçues comme une volonté de ne pas répondre aux questions ou comme un manque de profondeur et ne permettent pas au candidat de mettre en valeur ses qualités.

La précision doit être également recherchée, et les illustrations sont conseillées. Surtout, le candidat doit éviter de répondre à côté des questions posées. Aussi vaut-il mieux que les candidats prennent quelques secondes de réflexion pour répondre exactement aux questions posées. En cas de doute sur le sens de la question, le candidat a tout intérêt à demander une reformulation à l'interrogateur. Par ailleurs, il est toujours préférable de reconnaître tout simplement son ignorance, plutôt que d'inventer.

Par ailleurs, la sincérité des réponses est un critère dont il est largement tenu compte. La sincérité consiste également à savoir défendre une opinion personnelle bien argumentée (lorsqu'elle est demandée) plutôt que d'essayer de supputer ce que serait la « bonne » réponse attendue par le jury ou de se retrancher derrière ce que la hiérarchie a décidé. Une réponse « convenue » est généralement décevante pour le jury. Le jury, favorable à la preuve d'un certain esprit critique du candidat dans l'exercice de son activité, garantit en retour une confidentialité totale de ce qu'aura dit le candidat lors de l'épreuve orale. Cela est d'ailleurs rappelé en début d'entretien.

La solidité des explications étayant les jugements est un critère important. Il convient que le candidat mette en valeur ses réalisations et ses projets personnels, sans sur ou sous-estimation. S'il est bon pour un candidat de souligner la qualité de ses réalisations, il est contre-productif d'annoncer qu'il possède toutes les qualités visées par la grille d'évaluation : mieux vaut laisser au jury le soin d'en juger à partir de réponses étayées. La grille d'évaluation devrait être utilisée par les candidats comme un support à la réflexion qui doit les mener à dégager du sens à leur parcours professionnel, et non pas comme un énoncé d'exercices à remplir case par case. La seconde approche produit un effet « scolaire » qui n'est pas très bénéfique au candidat. À l'inverse, ignorer totalement la grille est évidemment le plus court chemin vers l'échec.

La nécessaire capacité à prendre du recul ne doit pas être confondue avec le recours à des discours trop généraux. Les examinateurs ne seront convaincus que par des explications précises et concrètes.

La présentation d'une logique de projet professionnel dès le premier poste occupé peut apparaître comme une reconstitution artificielle. Reconnaître que les postes occupés successivement ne l'ont pas été dans le cadre d'une carrière pré-construite dès le début n'est en aucun cas un mauvais point pour le candidat. Il est plutôt demandé au candidat d'expliquer les critères qui ont guidé le choix de ses postes et en quoi il a pu valoriser des acquis précédents ou bien, en s'appuyant sur des expériences plus récentes, de porter un jugement rétrospectif sur les méthodes de travail qu'il a mises en œuvre dans ses postes antérieurs.

Une connaissance insuffisante de l'environnement hors de son environnement de travail immédiat est un point faible relevé chez plusieurs candidats. Le fait, par exemple, que certains candidats en SSM ou dans les services déconcentrés des ministères ne connaissent pas leur appartenance (ou non) au SSP est difficilement acceptable. Il en est de même pour des candidats de la DG connaissant peu la structure des DR ou les autres services du SSP.

Le fait d'ignorer le rôle de sa propre hiérarchie dans l'organisation collective ou les responsabilités de chacun des acteurs dans le cadre d'un projet (maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage...) ou d'une production n'est pas non plus acceptable. Les candidats doivent être capables de montrer leur contribution personnelle à des réalisations mobilisant plusieurs acteurs sans s'attribuer des actions qui ne sont pas directement les leurs. Le cas échéant, ils doivent faire preuve de leurs capacités managériales. Le jury attend des démonstrations à partir de faits réels (évidemment anonymisés), concrets ou contextualisés, et pas des formules générales toutes faites.

Au total, quel que soit le parcours du candidat, le jury attend une prise de recul par rapport à l'expérience. Une présentation trop factuelle du parcours, sans mise en valeur de compétences ou de qualités, ne permet pas au jury d'apprécier tous les critères de la grille d'évaluation et introduit par là-même des imprécisions sur les compétences mal évaluées.

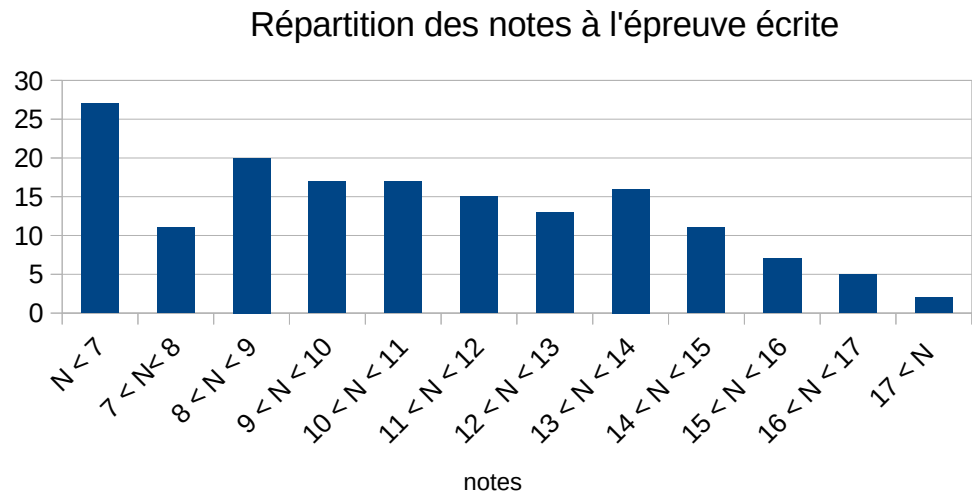
Annexe 1 : Statistiques sur les épreuves de 2024

L'écrit

Par sujet choisi, les copies se répartissaient de la manière suivante :

Sujet	SUJET 1 Les évolutions du recensement de la population	SUJET 2 Les nomenclatures et zonages statistiques : enjeux et usages	SUJET 3 Défis et bénéfices de l'agilité	SUJET 4 Le développement de la culture statistique	SUJET 5 Les enjeux des statistiques de la transition écologique	Total
Nombre de copies	66	70	48	96	39	319
Répartition	20,7 %	21,9 %	15,0 %	30,1 %	12,2 %	100,0 %

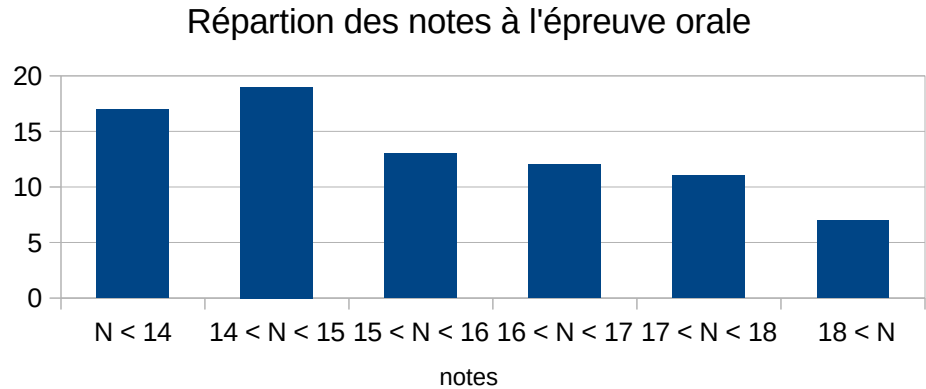
La répartition des notes moyennes de l'écrit par candidat a été la suivante :



La barre d'admissibilité a été fixée à 10,40 (80 admissibles).

L'oral

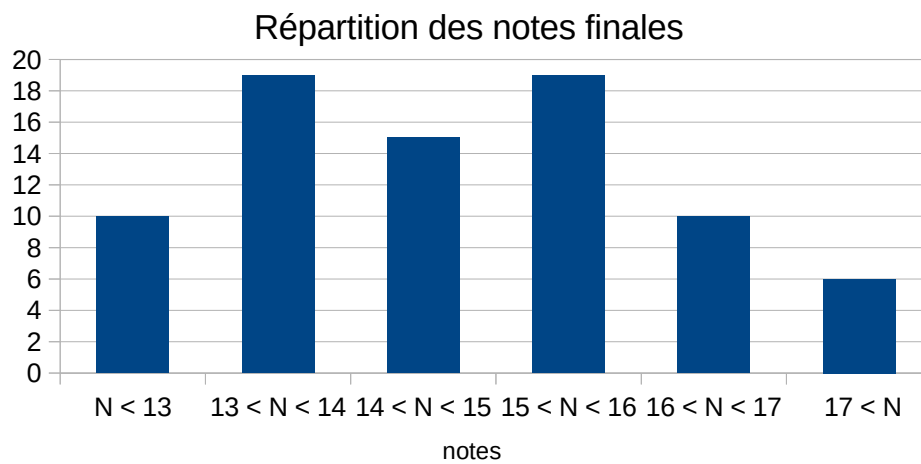
79 candidats se sont présentés à l'oral. La répartition des notes d'oral de ces 79 candidats a été la suivante :



La note finale

Les notes de l'écrit des admissibles s'étalent sur environ 7 points et celles de l'oral sur 8,4 points. Le coefficient de l'oral est prépondérant (70 % contre 30 % pour l'écrit).

Le seuil d'admission a été fixé à 14,43.



Annexe 2 : Statistiques sur les candidats

Les candidats inscrits

On dénombre 174 candidats inscrits au concours annuel en 2024. Ce nombre, en baisse par rapport à 2023, est le plus faible enregistré depuis 2015.

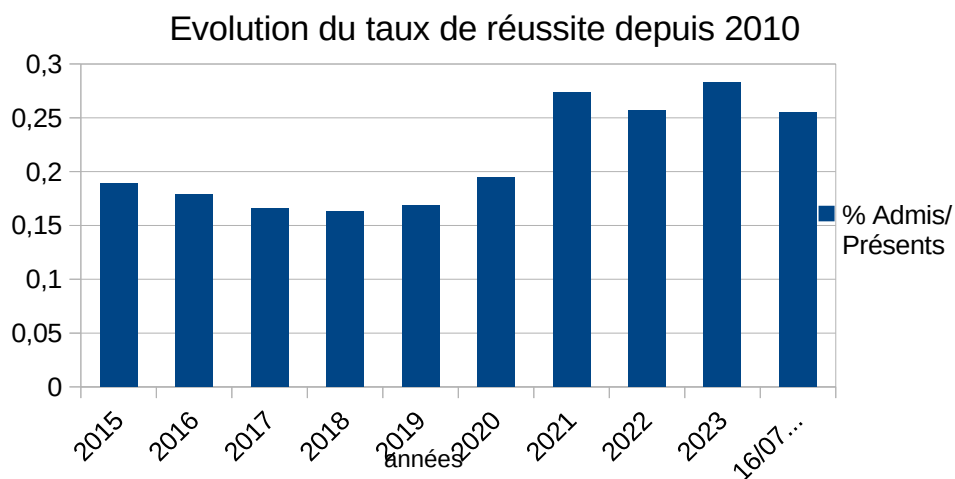
De fait, 13 candidats ne se sont pas présentés à l'écrit soit plus qu'au cours des années précédentes (29 en 2023, 22 en 2022, 21 en 2021, 23 en 2018, 20 en 2015). Ainsi 161 candidats se sont présentés à l'écrit (202 en 2018, 190 en 2019, 152 en 2023).

En 2024, la proportion de femmes inscrites au concours a progressé.

	Candidats inscrits		
	Total	% femmes	% hommes
2015	210	43,8 %	56,2 %
2016	223	42,2 %	57,9 %
2017	217	41,9 %	58,1 %
2018	227	38,3 %	61,7 %
2019	213	37,6 %	62,4 %
2020	187	41,7 %	58,3 %
2021	195	34,9 %	65,1 %
2022	197	36,5 %	63,5 %
2023	181	34,3 %	65,7 %
2024	174	36,8 %	63,2 %

Évolution des taux de réussite

Le taux de réussite, c'est-à-dire le rapport du nombre d'admis au nombre de présents, a diminué en 2024 après une augmentation en 2023 .



Répartition des candidats 2024 selon différents critères

Selon le sexe :

2024	Nombre de candidats présents à l'écrit	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats admis	Taux de réussite à l'écrit (admissibles / présents à l'écrit)	Taux de réussite au concours (admis / présents à l'écrit)
Femmes	61	33	16	54,1 %	26,2 %
Hommes	100	47	25	47,0 %	25,0 %
Total	161	80	41	49,7 %	25,5 %

Selon l'âge :

Année 2024	Présents		Admissibles		Admis		% Admissibles/Présents	% Admis/Admissibles	% Admis/Présents
20-29	24	14,9 %	19	23,8 %	14	34,1 %	79,2 %	73,7 %	58,3 %
30-39	38	23,6 %	17	21,3 %	8	19,5 %	44,7 %	47,1 %	21,1 %
40-49	53	32,9 %	35	43,8 %	16	39,0 %	66,0 %	45,7 %	30,2 %
50-59	37	23,0 %	8	10,0 %	2	4,9 %	21,6 %	25,0 %	5,4 %
60 ou +	9	5,6 %	1	1,3 %	1	2,4 %	11,1 %	100,0 %	11,1 %
total	161	100,0 %	80	100,0 %	41	100,0 %	49,7 %	51,3 %	25,5 %

Selon l'origine professionnelle au moment du concours :

Les statistiques en termes d'affectations doivent être interprétées avec prudence, la mobilité des attachés étant une réalité, surtout pour les jeunes.

2024	Présents		Admissibles		Admis		% Admissibles / Présents	% Admis / Admissibles	% Admis / Présents
DR	75	46,6%	31	38,8%	18	43,9%	41,3%	58,1%	24,0%
DG*	46	28,6%	31	38,8%	14	34,1%	67,4%	45,2%	30,4%
SSM	19	11,8%	12	15,0%	4	9,8%	63,2%	33,3%	21,1%
Autres /non précisé	21	13,0%	6	7,5%	5	12,2%	28,6%	83,3%	23,8%
Total	161	100,0%	80	100,0%	41	100,0%	49,7%	51,3%	25,5%

* y compris Cefil

Annexe 3 : La préparation du déroulement du concours

La composition du jury

Selon l'arrêté du 10 janvier 2008, « Les membres du jury sont choisis parmi les membres d'un corps relevant du ministère de l'Économie, des finances et de l'emploi et titulaires d'un grade au moins égal à celui d'administrateur civil de 2^e classe. Cependant, dans la limite du tiers de ses membres, le jury peut comporter des agents non titulaires relevant du ministère de l'Économie, des finances et de l'emploi ou des fonctionnaires d'autres administrations choisis en raison de leur compétence ».

La participation au jury implique une charge importante pour ses membres, correspondant pour chacun à l'équivalent de plus d'un mois à temps plein, en comptant la préparation des sujets de l'écrit, la correction des copies de l'écrit, les journées de formation des membres du jury, la préparation des questionnements de l'oral fondée sur une lecture attentive des curriculum vitae et des travaux des candidats, et bien sûr les séances d'interrogation et d'harmonisation des corrections et des notations. Cette charge importante pose des problèmes pour le recrutement du jury, les cadres sollicités n'ayant pas tous la possibilité de pouvoir s'organiser en conséquence.

Toutefois la tâche est perçue comme enrichissante pour chaque membre, et cette mission est reconnue comme un service à rendre pour le bon fonctionnement de l'institution ; aussi il n'est pas trop difficile en définitive de recruter des volontaires motivés parmi les personnes démarchées. Les candidatures au jury ont été sollicitées par le président, après consultation des directeurs et du département des ressources humaines.

En pratique la constitution du jury vise à obtenir une complémentarité entre les membres et une bonne représentativité du système statistique public et des services d'études économiques, en termes de connaissance des travaux et des environnements. En 2024, compte tenu du nombre de postes ouverts, un jury de 20 membres (hors le président) a été constitué.

Dix des membres du jury avaient l'expérience de jurys antérieurs. La composition du jury 2024 était la suivante :

Président du jury : Catherine RENNE, administratrice hors classe de l'Insee

Membres :

M. BIYIDI-AWALA Emmanuel	Administrateur hors classe de l'Insee
M. BROCHET Laurent	Administrateur de l'Insee
Mme CHAUVET Axelle	Administrateur hors classe de l'Insee
Mme CHEPTISKI Aliette	Administrateur de l'Insee
M. DECRUYENAERE Thibault	Administrateur hors classe de l'Insee
M. DEROO Eric	Attaché statisticien hors classe de l'Insee
Mme DERVEAUX Marie-Hélène	Administratrice hors classe de l'Insee
Mme EGHBAL-TEHERANI Sylvie	Administratrice hors classe de l'Insee
Mme GRCIC Sylvie	Attachée statisticienne hors classe de l'Insee
M. HEIM Vivien	Administrateur hors classe de l'Insee
Mme LANSON-DURANCEAU Magali	Attachée statisticienne hors classe de l'Insee
M. MAURAND Alain	Administrateur hors classe de l'Insee
M. MOREAU Gérard	Administrateur hors classe de l'Insee
M. RIEG Christian	Administrateur de l'Insee
M. SEGUIN Sébastien	Administrateur de l'Insee
Mme SÉROUSSI Géraldine	Administratrice hors classe de l'Insee
Mme SOUAL Hélène	Administratrice de l'Insee
M. TANNEAU Pierre	Administrateur de l'Insee
M. THEULIERE Maël	Administrateur hors classe de l'Insee
Mme THOMAS Nicole	Administratrice hors classe de l'Insee

Le secrétariat du jury a été assuré par Stéphane Pagnat, du département des ressources humaines, et par Marion Adam, gestionnaire du concours, qui ont apporté leur concours très efficace au fonctionnement et à la logistique du jury.

La préparation du jury pour l'épreuve orale

La préparation s'est déroulée avec l'appui d'un consultant qui avait une large expérience de concours professionnels de la fonction publique. Elle a été organisée par Mme Christine Mayaud, du département des ressources humaines.

Cette préparation a d'abord permis au jury de s'approprier la grille d'évaluation de l'oral ainsi que de réfléchir au type de questionnement permettant l'évaluation selon les critères de la grille. Puis l'essentiel du temps a été consacré à la simulation d'entretiens et de notations dans les conditions de l'examen. Cet exercice a été permis grâce à la bonne volonté d'un lauréat de concours précédent qui a accepté de s'y prêter. Le jury l'en remercie.

L'organisation du planning des oraux

Une fois connue la liste des candidats admissibles, chaque membre du jury a indiqué les personnes qu'il ne souhaitait pas interroger parce qu'il estimait que les relations qu'il entretenait ou avait entretenues avec elles pouvaient porter atteinte à l'objectivité de son questionnement et de son appréciation. En pratique, il s'agit principalement de cas où un membre du jury encadre ou a encadré récemment le candidat. Il peut s'agir aussi de l'existence de relations extra-professionnelles entre un candidat et un membre de jury, ou de l'interrogation du candidat par un membre du jury lors d'un examen ou concours antérieur récent.

Pour chaque candidat admissible, le président de jury a affecté un interrogateur principal en s'appuyant sur la lecture de chacun des CV. Chaque candidat était interrogé par un trinôme constitué d'un interrogateur principal et de deux interrogateurs secondaires.

Le planning des interrogations a été préparé par le gestionnaire de l'examen, qui a affecté les candidats en fonction de leur interrogateur principal et des récusations. Les convocations pour l'oral ont alors pu être préparées et envoyées. Les candidats étaient convoqués à une date et une heure fixées, sans savoir à l'avance par qui ils seraient interrogés. Pour des raisons d'équité, il est impossible de changer l'heure ou le jour de la convocation à la demande d'un candidat.

Annexe 4 : Le contexte juridique

Le concours de 2024 est régi par le décret n° 2016-1195 du 2 septembre 2016 portant statut particulier du corps des attachés statisticiens de l'Institut national de la statistique et des études économiques (article 18). Le décret stipule :

Les attachés statisticiens peuvent être promus au grade d'attaché statisticien principal à l'issue d'une sélection organisée chaque année par voie de concours professionnel dans les conditions suivantes.

Seuls peuvent se présenter au concours professionnel les attachés statisticiens de l'Institut national de la statistique et des études économiques qui, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, ont accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5e échelon du grade d'attaché statisticien.

Les modalités du concours sont fixées par l'arrêté du 10 janvier 2008, modifié par l'arrêté du 26 janvier 2009 (annexe 2). Il comporte une épreuve écrite d'admissibilité (durée : 2 heures, coefficient : 30 %) et une épreuve orale d'admission (durée : 45 minutes ; coefficient : 70 %).

Les candidats doivent choisir de traiter deux sujets parmi quatre au minimum. Le jury 2024 a proposé cinq sujets, considérant qu'un plus grand nombre de sujets pouvait compliquer la notation et son harmonisation. Les sujets étaient rédigés de façon ouverte, permettant de retracer une diversité de situations et d'expériences professionnelles.

Le programme de l'épreuve écrite porte sur :

- ✓ la connaissance de l'environnement professionnel : la gestion et les enjeux du système statistique public, l'organisation statistique européenne, l'environnement juridique de la statistique, l'environnement institutionnel de la statistique publique ;
- ✓ la connaissance des grandes opérations statistiques à l'Insee et dans les services statistiques ministériels : le recensement de la population, les indices de prix, les enquêtes auprès des ménages et auprès des entreprises, l'exploitation statistique des sources administratives, la comptabilité nationale annuelle et trimestrielle ;
- ✓ les infrastructures statistiques de référence (répertoires, nomenclatures, zonages).

Cette épreuve est destinée à apprécier les compétences professionnelles des candidats, leur aptitude à problématiser et à argumenter sur des sujets imposés et leur capacité à présenter leurs connaissances générales et professionnelles de façon claire, concise et dans un style adapté à l'exercice.

L'épreuve orale consiste en un entretien avec le jury. Cet échange a pour point de départ un exposé d'une durée de dix minutes sur les fonctions que le candidat a exercées depuis sa nomination dans un corps de catégorie A.

L'entretien porte ensuite sur des questions posées par le jury, qui sont destinées à évaluer l'expérience et les qualités professionnelles des candidats.

Annexe 4bis : Arrêté du 10 janvier 2008 modifié³ fixant le règlement du concours professionnel et les règles relatives à la composition et au fonctionnement du jury pour l'accès au grade d'attaché statisticien principal de l'Insee

NOR: ECES0774334A

La ministre de l'économie, des finances et de l'emploi,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 modifié portant dispositions statutaires communes applicables au corps des attachés d'administration et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 2007-710 du 3 mai 2007 portant dispositions statutaires relatives au corps des attachés statisticiens de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté du 12 mai 1997 fixant les conditions d'organisation des concours de l'Institut national de la statistique et des études économiques et des concours d'admission d'élèves titulaires à l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information et à l'École nationale de la statistique et de l'administration économique,

Arrête :

Article 1

La sélection organisée chaque année par voie de concours professionnel pour l'accès au grade d'attaché statisticien principal de l'Institut national de la statistique et des études économiques, prévue à l'article 18 du décret du 3 mai 2007 susvisé, est organisée dans les conditions fixées au présent arrêté.

Article 2

Un arrêté du ministre chargé de l'économie, des finances et de l'emploi fixe chaque année le nombre de postes ouverts au concours professionnel, la date de clôture des inscriptions, la date des épreuves ainsi que les modalités d'inscription.

Sont admis à prendre part au concours professionnel les attachés statisticiens qui, au plus tard le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le tableau d'avancement est établi, ont accompli au moins trois ans de services effectifs en qualité de fonctionnaire titulaire dans un corps civil ou un cadre d'emploi de catégorie A ou de même niveau et comptent au moins un an d'ancienneté dans le 5e échelon du grade d'attaché statisticien.

Article 3

Le concours professionnel comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

A. — Épreuve écrite d'admissibilité (durée : 2 heures, coefficient : 30 %).

Cette épreuve consiste à traiter deux sujets au choix parmi au moins quatre.

Le programme de l'épreuve écrite portera sur :

³ Cet arrêté modifié prend en compte l'arrêté du 26 janvier 2009 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2008 modifié fixant le règlement du concours professionnel et les règles relatives à la composition et au fonctionnement du jury pour l'accès au grade d'attaché statisticien principal de l'Institut national de la statistique et des études économiques (NOR : ECES0902016A)

la connaissance de l'environnement professionnel : la gestion et les enjeux du système statistique public, l'organisation statistique européenne, l'environnement juridique de la statistique, l'environnement institutionnel de la statistique publique en région ;

la connaissance des grandes opérations statistiques à l'Insee et dans les services statistiques ministériels : le recensement de la population, les indices de prix, les enquêtes auprès des ménages et auprès des entreprises, l'exploitation statistique des sources administratives, la comptabilité nationale annuelle et trimestrielle ;

les infrastructures statistiques de référence : répertoires, nomenclatures, zonages.

Cette épreuve est destinée à apprécier les compétences professionnelles des candidats et leur capacité à présenter de façon claire et concise leurs connaissances générales et professionnelles.

B. - Épreuve orale d'admission (durée : environ 45 minutes ; coefficient : 70 %).

L'épreuve orale consiste en une conversation avec le jury. Cette conversation a pour point de départ un exposé d'une durée de dix minutes environ sur les fonctions que le candidat a exercées depuis sa nomination dans un corps de catégorie A.

L'entretien porte sur des questions posées par le jury et destinées à évaluer l'expérience et les qualités professionnelles des candidats.

Cet entretien doit permettre de vérifier l'aptitude du candidat à exercer les nouvelles responsabilités attendues, notamment son aptitude à animer une équipe, son sens de l'organisation, son esprit de synthèse ainsi que sa qualité d'expression.

Article 4

Le jury est présidé par le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques ou son représentant choisi soit parmi des personnes exerçant des fonctions de direction correspondant, à l'Institut national de la statistique et des études économiques, à un emploi de directeur ou de chef de département, soit parmi les membres d'un corps d'inspection ou de contrôle. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Les membres du jury sont choisis parmi les membres d'un corps relevant du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et titulaires d'un grade au moins égal à celui d'administrateur civil de 2e classe. Cependant, dans la limite du tiers de ses membres, le jury peut comporter des agents non titulaires relevant du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi ou des fonctionnaires d'autres administrations choisis en raison de leur compétence.

Les membres du jury sont nommés par le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Article 5

A l'issue de l'épreuve écrite d'admissibilité et de l'épreuve orale d'admission, le jury établit, par ordre de mérite, la liste des candidats définitivement admis au concours professionnel d'accès au grade d'attaché statisticien principal. Celle-ci ne peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir.

Si plusieurs candidats réunissent le même nombre de points, priorité est accordée à celui qui a obtenu la note la plus élevée à l'épreuve orale d'admission.

[...]

Annexe 5 : Annales des sujets de l'écrit

Un exposé structuré de deux à quatre pages manuscrites pour chaque sujet, destiné à un public de statisticiens non spécialistes du sujet, est conseillé.

Le jury sera particulièrement attentif à la qualité de l'argumentation, à la pertinence des exemples donnés, mais aussi à la distance prise par le candidat pour appréhender le sujet.

En 2024

Sujet n°1 : Les évolutions du recensement de la population

Le recensement de la population tel que nous le connaissons aujourd'hui a 20 ans. Les moyens humains qui lui sont consacrés chaque année, tant en communes qu'à l'Insee, sont importants. Il a prouvé sa robustesse et son adaptation à l'évolution de la société.

L'enquête de recensement connaît des adaptations régulières, notamment du questionnaire et de la collecte. Après avoir indiqué quelles sont les évolutions récentes et leurs objectifs, vous explicitez les attentes des utilisateurs institutionnels (locaux, nationaux, internationaux) du recensement de la population et les transformations envisagées par l'Insee.

Sujet n°2 : Les nomenclatures et zonages statistiques : enjeux et usages

Pour produire, diffuser et analyser les statistiques, il est habituel de s'appuyer sur diverses nomenclatures et zonages statistiques.

Vous expliquerez en quoi ils sont indispensables pour étudier les individus, les entreprises, les activités économiques et les territoires, ou tout autre objet d'étude.

Vous aborderez ensuite, à travers un unique exemple de nomenclature ou de zonage :

- son mode d'élaboration et son utilisation à des fins statistiques ou pour d'autres finalités que vous explicitez ;
- les critiques dont il peut faire l'objet ;
- les raisons qui conduisent à le réviser et les conséquences statistiques associées.

Sujet n°3 : Défis et bénéfices de l'agilité

L'agilité est désormais le cadre de référence pour la conduite de projets, à l'Insee comme ailleurs, dans les directions des systèmes d'information (DSI) mais aussi en dehors.

Après avoir défini ce qu'on entend par « agilité » ou « méthodes agiles », vous discuterez des bénéfices attendus de ce changement de paradigme, des difficultés auxquelles un service public peut être confronté au cours d'une transformation agile et des actions qu'il peut mettre en oeuvre en réponse à ces difficultés. Vous élargirez votre propos aux évolutions plus récentes que sont l'approche DevOps ou l'organisation en mode produit.

Sujet n°4 : Le développement de la culture statistique

L'Insee s'est donné comme objectif d'aller au-devant de tous les publics.

Dans un premier temps, vous présenterez les enjeux sociétaux associés au développement de la culture statistique. Vous donnerez ensuite des exemples précis d'initiatives entreprises par le service statistique public (SSP) auprès de différents publics, notamment en partenariat avec d'autres acteurs. Vous indiquerez en quoi ces initiatives répondent aux enjeux sociétaux identifiés et quelles en sont les limites.

Sujet n°5 : Les enjeux des statistiques de la transition écologique

Ces dernières années, un nombre croissant de travaux du service statistique public (SSP) ont porté sur les sujets liés au changement climatique et à la transition écologique.

Vous présenterez d'abord le rôle du SSP dans l'appréhension de ces enjeux. Ensuite, en vous appuyant sur différents travaux d'observation et d'analyse de l'Insee et des services statistiques ministériels, vous mettrez en évidence le fait que ces productions doivent souvent être réalisées avec des acteurs extérieurs et mobilisent des sources et des concepts relativement nouveaux pour les statisticiens publics.

En 2023

Sujet n°1 : La nouvelle filière d'enquêtes

L'Insee développe une nouvelle filière unique pour ses enquêtes auprès des ménages et des entreprises. Après un rappel synthétique de l'organisation actuelle des enquêtes ménages et/ou entreprises, vous présenterez les objectifs et les enjeux métier de cette nouvelle filière, son organisation, son outillage et les processus statistiques associés.

Vous discuterez les avantages et inconvénients de cette démarche en vous appuyant sur des exemples concrets ainsi que ses conséquences prévisibles sur les métiers du service statistique public (SSP).

Sujet n°2 : La stratégie de communication du SSP pour éclairer le débat public

Après avoir rappelé leurs objectifs et les publics qu'ils visent, vous décrirez les outils au service de la stratégie de communication de l'Insee ou des autres acteurs du service statistique public (SSP) et la manière dont ils ont évolué ces dernières années. Vous explicitez ensuite comment sont utilisés ces outils pour prévenir une utilisation erronée des statistiques.

Sujet n°3 : Cybersécurité et statistique publique

Le comité de direction de l'Insee a acté pour 2023 la création de seize postes de catégorie A dédiés à la sécurité de ses systèmes d'information. Cet effort conséquent dans un contexte de raréfaction des moyens humains donne la mesure de l'importance accordée au sujet.

Après avoir rappelé les évolutions récentes de la menace « cyber », vous décrirez les risques spécifiques aux activités de la statistique publique, ainsi que les actions préventives mises en œuvre dans ce domaine. Vous illustrerez votre propos par des exemples concrets. Vous vous interrogerez enfin sur la possibilité, voire l'opportunité d'une totale sécurité, notamment au regard des contreparties qu'elle suppose.

Sujet n°4 : Les statistiques du tourisme

L'Insee réoriente actuellement sa production et sa diffusion de données sur le tourisme. Après avoir rappelé l'intérêt qu'il y a pour le service statistique public (SSP) à alimenter le débat public avec ces statistiques et présenté les sources de données disponibles actuellement, vous indiquerez leurs limites et les recommandations faites par l'Inspection générale de l'Insee sur ce sujet. Vous détaillerez les mesures envisagées pour répondre à ces recommandations.

Sujet n°5 : Maintien des compétences

Vous êtes un manager et vous devez maintenir voire développer les compétences de votre équipe dans un contexte de fort renouvellement des effectifs.

Après avoir présenté les avantages et les inconvénients de ce renouvellement, vous explicitez comment vous allez assurer l'intégration des nouveaux arrivants et plus largement la transmission des compétences. Quelles seraient les bonnes pratiques à partager dans un tel contexte ?

En 2022

Sujet 1 : « Les enjeux du développement en self »

En dehors des travaux ponctuels, les statisticiens sont souvent amenés à développer et à maintenir eux-mêmes le code de leurs traitements statistiques pérennes (production de données, calcul d'indicateurs, études récurrentes, modélisation, data-visualisation...) sans faire appel aux services des informaticiens.

En vous appuyant sur des exemples, vous décrirez l'intérêt d'une telle pratique, puis vous explicitez ses limites et ses risques. Vous donnerez des pistes d'améliorations qui peuvent être proposées pour maîtriser ces risques.

Sujet 2 : « L'indice des prix à la consommation »

Après avoir présenté les principes du mode de calcul de l'indice des prix à la consommation, vous préciserez quelles en sont les principales utilisations économiques et sociales.

Vous présenterez des réserves exprimées à son encontre et les réponses de l'Insee face à celles-ci.

Sujet 3 : « Les lignes directrices de gestion »

Des lignes directrices de gestion sont mises en œuvre depuis 2020 pour les corps gérés par l'Insee quelle que soit l'affectation des agents.

Après avoir rappelé l'origine et les grandes caractéristiques des lignes directrices de gestion, vous discuterez les évolutions des pratiques managériales et des procédures administratives qu'elles ont amenées, tant pour l'agent que pour la ligne hiérarchique.

Sujet 4 : « Pourquoi le Service statistique public réalise-t-il des études ? »

En plus de sa mission de production statistique, le Service statistique public (SSP) consacre une partie de ses ressources à produire des études publiées.

Vous commencerez par rappeler le contexte et les missions dans lesquels s'inscrit cette démarche.

Puis, en vous appuyant sur des exemples précis et variés, vous présenterez les bénéfices attendus de la réalisation d'études tant pour le SSP que pour le débat public. Quelles difficultés cela peut-il soulever ? Quels enseignements peut-on tirer sur l'opportunité de produire des études ?

Sujet 5 : « Le recours aux sources administratives »

Dans le dispositif de la statistique publique, les sources administratives sont largement exploitées en remplacement ou en complément des enquêtes statistiques.

Vous donnerez les avantages et limites de leur utilisation pour la production statistique.

Vous présenterez les pistes qui sont ou devraient être explorées au sein du SSP pour faire face à ces limites.

Vous étayerez votre propos en vous appuyant sur des exemples ou des projets passés ou en cours.

En 2021

Sujet 1 : Open Source et Open Data

L'administration française a adopté une démarche d'ouverture de ses données (open data) et de ses codes (open source).

Après un rappel du cadre juridique récent, vous présenterez les obligations qui en découlent pour l'Insee et la statistique publique. Vous discuterez les bénéfices attendus, les risques, les impacts sur l'organisation et les conséquences sur nos modes de fonctionnement. Vous illustrerez votre propos par des exemples d'ouverture par le Service statistique public de données et de codes.

Sujet 2 : Qu'est-ce qu'une entreprise pour la statistique publique ?

Depuis 2019, le Service statistique public diffuse des données comptables et sectorielles sur les entreprises selon la définition de l'entreprise au sens économique.

Après avoir rappelé en introduction la définition et le contexte qui a conduit à son adoption en tant qu'unité statistique, vous en développerez, dans une première partie, les conséquences sur les processus de production statistique ainsi que sur les résultats en termes d'études nationales ou locales.

Dans une deuxième partie, en vous appuyant sur des exemples précis, vous évoquerez les défis qui restent à relever, dans au moins deux des domaines suivants : organisation, méthodologie, communication, comparaisons internationales.

Sujet 3 : Réactivité de la statistique publique

Depuis plusieurs années, le Service statistique public (SSP) fait face à un besoin croissant d'informations dans des délais de plus en plus courts. Le contexte de crise sanitaire a renforcé cette demande.

1) Quels sont les enjeux de la fraîcheur et de la réactivité de la statistique au regard des impératifs de qualité et des contraintes de coût, et du contexte concurrentiel d'autres acteurs publics ou privés ?

2) Vous illustrerez comment le SSP s'est mobilisé pour répondre à ces enjeux, ces dernières années et, en particulier, pendant la crise sanitaire, par des exemples précis. Vous tenterez d'en tirer de premiers enseignements.

Sujet 4 : Encadrement et télétravail

La crise sanitaire a généralisé le recours au télétravail, bouleversant ainsi la fonction managériale que peut exercer, par exemple, un attaché principal.

Sachant qu'un mode de travail hybride devrait persister après la crise sanitaire, en vous imaginant responsable d'une unité :

- vous montrerez comment cela questionne la manière d'encadrer le collectif.

- vous identifierez les principaux enjeux soulevés pour les relations entre l'encadrant et chacun de ses collaborateurs par ce mode de travail hybride.

Dans ces deux dimensions, vous suggérerez des propositions concrètes de fonctionnement.

Sujet 5 : Le cadre statistique européen : contraintes et opportunités pour le système statistique public français.

Vous présenterez la place prise par les statistiques européennes dans la production de la statistique publique en France, notamment par grands domaines. Vous exposerez ensuite les contraintes et opportunités pour la statistique française, à partir de quelques exemples choisis dans le domaine des enquêtes, des nomenclatures, de la gouvernance statistique ou de la revue par les pairs. Vous indiquerez des actions que mène le Service statistique public français pour contribuer efficacement à la construction statistique européenne et pour renforcer sa place au niveau européen.

En 2020

Sujet 1 : Les ruptures de séries

La statistique publique est régulièrement confrontée dans ses travaux à des ruptures de séries. Après avoir expliqué et illustré les différentes causes pouvant entraîner des ruptures de séries, vous discuterez des enjeux que ces dernières soulèvent. A partir de quelques exemples choisis, vous préciserez comment le service statistique public s'adapte à ces enjeux.

Sujet 2 : Diffusion-communication de l'Insee : quels outils pour quelle stratégie ?

Face à la multiplication des canaux d'information, l'utilisation des médias d'internet qui accélèrent la circulation de l'information et touchent de nouveaux publics, l'Insee a lancé, dans le cadre du programme Insee 2025, une réflexion sur sa stratégie de diffusion-communication. Celle-ci a abouti au développement de nouveaux supports et moyens de diffusion et de communication.

Après avoir développé les besoins auxquels répond cette stratégie, vous donnerez quelques exemples choisis d'outils utilisés. Vous explicitez leur finalité, notamment en termes d'accompagnement des différents publics.

Sujet 3 : Les outils mutualisés

Le développement des outils mutualisés répond à des objectifs multiples. Comme les entreprises du secteur privé ou les ministères, l'Insee et les SSM se sont engagés dans cette dynamique en faveur des outils mutualisés tant dans le domaine des enquêtes, auprès des ménages et des entreprises, que dans celui de la diffusion et des fonctions supports.

En vous appuyant sur des exemples de développement en commun d'outils, vous listerez les objectifs et les gains attendus, les risques associés, notamment en termes de gouvernance, et vous expliquerez ce que l'Insee et les SSM mettent en oeuvre pour favoriser la réussite de ces démarches de mutualisation.

Sujet 4 : Économie géographique

L'Insee, et plus généralement le SSP, s'est engagé dans une démarche visant à élargir l'entrée territoriale aux travaux d'études nationales.

Après avoir rappelé le contexte dans lequel s'inscrit cette démarche, vous discuterez des avantages et des difficultés que pose l'approche territoriale dans les études nationales. Vous appuierez votre propos sur quelques exemples choisis.

Sujet 5 : Être agent de l'Insee

Être agent de l'Insee donne l'opportunité d'évoluer dans des environnements de travail très différents, et d'exercer des métiers variés, et cela même si la formation initiale est unique pour les agents d'un même corps.

Vous commencerez par détailler ce qui fait l'identité d'un agent de l'Insee. Puis vous expliquerez, éventuellement en établissant des comparaisons avec d'autres administrations, quels facteurs contribuent à cette opportunité, et en quoi elle représente un avantage ou un inconvénient, pour les agents comme pour l'Institut.

En 2019

Sujet 1 : Appui à la politique publique et aide à la décision

Au niveau national comme régional, le service statistique public a vocation à jouer un rôle majeur dans l'appui à la politique publique et l'aide à la décision. Après avoir rappelé brièvement les missions du SSP, vous illustrerez, en vous appuyant sur des exemples concrets, comment un service statistique peut contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques. Enfin, vous expliquerez jusqu'où peut aller cette contribution dans le processus de décision et la complexité de ce positionnement.

Sujet 2 : La diffusion des données géolocalisées

L'intérêt du public et la demande européenne se portent de plus en plus sur les informations localisées. L'Insee, dans son programme à moyen terme 2025, et plus généralement le SSP, se sont fixés comme objectif de se doter des moyens de mieux répondre à cette attente.

Vous exposerez quels sont les enjeux, les usages mais aussi les difficultés rencontrées dans l'utilisation des données géolocalisées. Dans un premier temps, vous pourrez présenter quelles sont ces données et sous quelles formes elles sont diffusées. Ensuite, en vous servant d'exemples précis, vous pourrez montrer comment le service statistique public utilise ces données et dans quels buts.

Sujet 3 : Promouvoir et diffuser l'innovation au sein du service statistique public

L'Insee a placé le renforcement de l'innovation au cœur de ses ambitions de moyen terme et a pour cela créé de nouvelles unités (SSPLab, Unissi). Ces créations s'inscrivent dans un contexte plus large de mise en place d'outils et de méthodes innovantes favorisant la mutualisation et le partage des savoir-faire.

Après avoir rappelé le contexte dans lequel s'inscrivent ces créations, vous décrierez, en vous basant sur des exemples concrets, d'autres pratiques allant dans le même sens au sein du SSP.

Vous exposerez ensuite leur apport en termes d'organisation et de qualité des processus statistiques. Vous discuterez également les difficultés qui pourraient entraver leur efficacité.

Sujet 4 : Le SSP et la gestion des répertoires

La loi du 1er août 2016 de rénovation des modalités d'inscription sur les listes électorales a modifié la gestion des listes électorales et mis en place un "répertoire électoral unique" (REU) dont elle a confié la gestion à l'Insee.

Après avoir rappelé en quoi consiste le REU et quels sont les impacts de sa mise en place sur l'organisation de l'Insee, vous explicitez quels sont, à votre avis, les avantages et inconvénients pour l'Insee ou le SSP de gérer des répertoires. Vous appuierez votre propos sur des exemples de répertoires gérés à l'Insee ou dans le SSP.

Sujet 5 : Recueil des risques professionnels et qualité de vie au travail

La prévention et l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs fait partie des obligations des employeurs de la Fonction Publique. Il s'agit d'un levier important pour améliorer la qualité de vie au travail.

Après avoir décrit les grands principes de la démarche d'évaluation des risques, vous exposerez un exemple de mise en œuvre au sein du SSP de cette démarche. Vous indiquerez ensuite quels sont les leviers, en tant qu'agent ou encadrant, pour améliorer la qualité de vie au travail.

En 2018

Sujet 1 : La cohérence des données : un enjeu pour la statistique publique

La diffusion de données statistiques est de plus en plus large. Des chiffres couvrant des phénomènes similaires peuvent paraître incohérents entre eux.

Vous expliquerez quels sont les enjeux et les difficultés pour assurer la cohérence entre les données. Vous exposerez comment le service statistique public s'organise pour produire des données plus cohérentes ou, le cas échéant, comment il communique sur ces sujets. Vous appuierez votre exposé en vous basant sur différents exemples.

Sujet 2 : La prise en compte de la mondialisation dans les statistiques nationales

Le phénomène de mondialisation et l'émergence de groupes de sociétés aux structures de plus en plus complexes rendent plus difficile la mesure de l'activité économique d'un pays.

Après avoir donné quelques éléments concrets qui traduisent l'impact de la mondialisation sur l'économie française, vous présenterez, à partir d'exemples, les difficultés de mesure qu'elle induit. Enfin, vous détaillerez deux ou trois exemples de processus statistiques ou organisationnels mis en place au sein du service statistique public français ou européen pour y répondre.

Sujet 3 : Le multimode dans les enquêtes auprès des ménages

Après le développement des enquêtes auprès des entreprises et des enquêtes de recensement par internet, le service statistique public s'est engagé dans un programme de développement de la collecte multimodale pour les enquêtes auprès des ménages.

Vous exposerez les raisons d'une telle orientation et les enjeux qui en découlent, tant du point de vue organisationnel qu'informatique et statistique. Vous appuierez votre propos sur des exemples concrets.

Sujet 4 : L'évolution du parc applicatif

L'Insee, et plus généralement le service statistique public, sont conduits à faire évoluer régulièrement leur parc applicatif.

À partir d'un exemple, vous explicitez le processus de lancement et les phases d'un projet, le rôle des acteurs et des instances associées. Vous présenterez les évolutions récentes en matière d'organisation et les innovations dans la conduite de projets qui permettent d'en limiter les risques.

Sujet 5 : La reconnaissance au travail

La reconnaissance au travail est une préoccupation importante du service statistique public notamment dans le contexte de la modernisation de l'administration publique.

Après avoir présenté les différents types de leviers qui peuvent être mobilisés pour reconnaître le travail, vous soulignerez les difficultés éventuelles de leur mise en œuvre et vous mettrez en avant ceux qui sont les plus à même de motiver les agents.

En 2017

Sujet n°1 : réforme territoriale et service statistique public

Le nouveau découpage des régions est officiel depuis le 1er janvier 2016. Pour l'Insee et le Service statistique public, cette réforme a des conséquences multiples.

En vous appuyant sur des exemples concrets, vous présenterez d'abord l'impact organisationnel de la mise en place de la réforme territoriale, tant du point de vue des services régionaux que de la direction générale ou de l'administration centrale.

Puis, vous exposerez les enjeux statistiques (risques et bénéfices) de la réforme territoriale pour le service statistique public.

Sujet n°2 : « big data » et statistique publique

Après avoir rappelé ce que recouvre la terminologie « big data », vous décrierez les principaux apports qui peuvent être attendus de l'exploitation de ces données au sein de la statistique publique et les évolutions de contexte pouvant favoriser cette exploitation. Vous discuterez les principales difficultés que celle-ci soulève. Vous illustrerez vos propos d'exemples de réflexions ou de projets menés dans la sphère de la statistique publique française ou européenne dans ce domaine.

Sujet n°3 : utilisation des logiciels libres en production

Avec le schéma directeur du système d'information 2011-2015, l'Insee a résolument fait le choix des logiciels libres pour les développements et les infrastructures des applications. Cette orientation a aussi été mise en œuvre par certains services statistiques ministériels.

Vous rappellerez le cadre général et les motivations de ce choix. Puis, à partir d'un ou de plusieurs exemples, vous explicitez les facteurs de réussite de l'utilisation des logiciels libres dans le cadre des développements de projets ou pour l'exploitation informatique. Enfin, vous discuterez leurs impacts organisationnels pour les équipes informatiques et les maîtrises d'ouvrage.

Sujet n°4 : au-delà de la moyenne

Depuis plusieurs années s'exprime une demande sociale de statistiques, d'analyses et d'évaluations de politique publique allant « au-delà de la moyenne » dans de nombreux domaines (économique, démographique et social, territorial, etc.). Après avoir rappelé les principales motivations qui nourrissent cette demande, vous décrierez et illustrerez par plusieurs exemples comment le service statistique public y répond et avec quelles méthodes. Puis, vous discuterez les limites et difficultés éventuelles de ces approches.

Sujet n°5 : raccourcissement des délais

Dans un environnement où la diffusion de données s'est banalisée et accélérée, la statistique publique se voit parfois reprocher son manque de réactivité.

En vous appuyant sur un exemple de processus de production ou de diffusion, vous présenterez les actions que la statistique publique a mises ou pourrait mettre en œuvre pour raccourcir les délais. Vous explicitez ensuite les enjeux en termes de qualité ou de pertinence.

En 2016

Sujet 1 : travailler à distance

Le travail à distance est largement pratiqué dans le SSP sous différentes formes (management des pôles, réseaux d'étude, gestion des enquêteurs, centre statistique de Metz, sous-traitance...). La réforme territoriale va accentuer ces modes de fonctionnement.

Après avoir décrit un contexte de travail avec des partenaires à distance, vous mettrez en évidence les avantages et les difficultés de ce mode de fonctionnement et envisagerez des pistes d'amélioration.

Sujet 2 : le dispositif Filosofi

Le dispositif « Fichier Localisé Social et Fiscal » (Filosofi) a permis pour la première fois en 2016 la publication de données sur le revenu disponible et la pauvreté monétaire à un niveau territorial très fin (infra-communal).

Vous décrierez cette source statistique et ses particularités. Vous préciserez ensuite les besoins auxquels elle répond, et vous discuterez, en vous appuyant sur un ou plusieurs exemples concrets, de son apport aux analyses et au débat public, ainsi que de ses limites. Vous explicitez notamment en quoi cette source statistique contribue à éclairer l'action publique locale en matière de lutte contre la pauvreté, les inégalités et la ségrégation sociale.

Sujet 3 : non-réponse et modes de recueil d'information

La non-réponse aux enquêtes incite la statistique publique à explorer d'autres modes de recueil d'information auprès des entreprises ou des ménages (multimode, sources administratives, données privées).

En vous appuyant sur des exemples concrets, vous décrierez les facteurs qui influent sur la non-réponse et les problèmes que cela pose. Vous présenterez ensuite les améliorations mises en œuvre ou expérimentées dans le recueil d'information pour pallier ces difficultés en précisant leurs apports et leurs limites.

Sujet 4 : les révisions

Pour certains chiffres statistiques majeurs (comptabilité nationale, indices, enquêtes...), le SSP publie rapidement des résultats provisoires puis, quelque temps plus tard, des chiffres révisés.

En vous appuyant sur un ou plusieurs exemples concrets, vous décrierez les raisons de ces révisions et leurs corollaires en termes de communication, d'image et d'utilisation des chiffres.

Comment le SSP peut-il agir (conception, production, communication...) dans le respect du cadre réglementaire international et des bonnes pratiques pour limiter les inconvénients de ces révisions ?

Sujet 5 : comparaisons internationales

Une part importante des statistiques publiques obéit à des normes internationales et/ou règlements européens. Vous expliquerez à partir de quelques exemples pourquoi l'harmonisation est nécessaire. Vous indiquerez dans quelle mesure les statistiques sont en théorie harmonisées et pourquoi dans la pratique cette harmonisation n'est pas totale.

Quels sont les enjeux de ces défauts de comparabilité aussi bien pour les utilisateurs de ces statistiques harmonisées que pour les organismes internationaux qui les diffusent ?

En 2015

Sujet 1 : les zonages d'étude

À l'Insee, l'observation des territoires s'appuie généralement sur des zonages administratifs et sur des zonages d'étude construits à des fins statistiques.

Tout en rappelant les principes de leur construction et les sources sur lesquelles ils s'appuient, vous dresserez une rapide typologie des principaux zonages d'étude supra-communaux et infra-communaux utilisés à l'Insee et détaillerez la finalité et la spécificité de chacun.

En vous appuyant sur des exemples concrets, vous chercherez à préciser leurs apports aux analyses et au débat public, ainsi que leurs limites.

Sujet 2 : enjeux en termes de ressources humaines des évolutions technologiques

En vous appuyant sur un ou deux exemples d'évolutions technologiques récentes et après avoir rapidement rappelé leurs objectifs pour la statistique publique, vous exposerez les différents enjeux à prendre en compte et les conséquences attendues de ces évolutions en termes de ressources humaines. Vous évoquerez enfin les démarches mobilisables pour les accompagner.

Les exemples pourront concerner des évolutions technologiques récemment achevées, en cours de réalisation ou en préparation, à l'Insee ou dans les services statistiques ministériels : modernisation du recensement, consolidation des infrastructures informatiques (mise en place du CEI,...), collecte par internet, utilisation des données de caisse, big data, appariements sécurisés, etc.

Sujet 3 : apports du service statistique public à l'action publique

Après avoir brièvement rappelé l'organisation du service statistique public, vous préciserez en quoi ses composants contribuent à l'efficacité des administrations et à la prise de décision des acteurs publics, tant au niveau local que national.

Vous pourrez appuyer votre réflexion sur les productions de ces services statistiques, et sur les compétences des agents qui y travaillent. Vous pourrez également vous interroger sur les supports de diffusion mobilisés et l'accompagnement mis en œuvre pour répondre aux besoins des administrations et des acteurs publics : relèvent-ils d'une pratique standard ou d'un mode de communication ad hoc ?

Sujet 4 : les comptes nationaux passent en base 2010

Périodiquement, les comptes nationaux procèdent à des évolutions méthodologiques importantes qui portent sur des changements de nomenclature, de base ou l'utilisation de nouvelles sources d'information. La dernière modification d'ampleur, intervenue en mai 2014, a permis de mettre en œuvre le nouveau Système européen de comptes (SEC 2010, qui se substitue au SEC 1995).

Vous exposerez les principales motivations qui sous-tendent les évolutions statistiques et méthodologiques de ce changement de base. Vous vous efforcerez de détailler une de ces évolutions. Vous décrierez les innovations, les difficultés soulevées et les perspectives offertes par celle-ci.

Sujet 5 : audits d'efficacité et procédures européennes

Les audits d'efficacité réalisés par l'Inspection générale de l'Insee, les contrôles réalisés par Eurostat et les revues par les pairs sont autant de moyens qui nous interrogent sur notre organisation et nos pratiques.

À partir d'un exemple, vous rappellerez l'objectif et le déroulement de la procédure, les principales préconisations et leurs applications concrètes. Enfin, vous donnerez votre point de vue sur la mise en œuvre des préconisations.

En 2014

Sujet n°1 : Europe

Dans le domaine que vous choisirez, vous rappellerez les textes d'origine européenne qui s'appliquent au statisticien public, et vous explicitez leurs conséquences dans la pratique opérationnelle.

Dans ce domaine, en quoi la statistique européenne est-elle selon vous source de progrès ? Quelles sont les principales difficultés liées à sa mise en œuvre ?

Sujet n°2 : Logement

Le bâtiment est un moteur de l'économie, le logement une préoccupation majeure des ménages. Vous choisirez deux problématiques récentes liées à la connaissance du logement, et vous expliquerez les moyens mis en œuvre par le service statistique public pour les éclairer. Vous proposerez des axes d'amélioration, que ce soit par les outils statistiques existants ou la création de nouveaux dispositifs.

Sujet n°3 : Modernisation de l'État

Après avoir rappelé brièvement le cadre et les enjeux de la modernisation de l'action publique, vous analyserez deux actions menées dans le service statistique public qui répondent aux orientations générales soit de dématérialisation, simplification et réduction des coûts, soit d'amélioration et modernisation du service aux usagers.

Sujet n°4 : Recensement de la population

Depuis 2004, la France met en œuvre une méthode spécifique de recensement de la population.

Vous explicitez les forces et les faiblesses de celle-ci autant par rapport à la qualité des résultats qu'à la soutenabilité du dispositif global.

Quelles sont les pistes d'évolution du recensement de la population ?

En 2013

Sujet 1 : Les différents moyens mis en œuvre par le service statistique public pour veiller au respect de la confidentialité.

Sujet 2 : Les différents modes de collecte mis en œuvre par le service statistique public pour la production des indicateurs de prix.

Sujet 3 : Les différentes relations entre le service statistique public et les collectivités territoriales.

Sujet 4 : L'apport du service statistique public aux acteurs publics pour appréhender les conséquences du vieillissement de la population.

En 2012

La qualité des processus et des produits statistiques.

Le quatrième principe du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne stipule que « les autorités statistiques nationales évaluent systématiquement et régulièrement les points forts et faibles afin d'améliorer continuellement la qualité des processus et des produits [statistiques] ».

Après avoir rappelé les principales composantes de la qualité, vous montrerez, à partir d'exemples concrets, comment le service statistique public français s'efforce de mettre en œuvre ce principe.

Comment accroître l'impact dans le débat public des contributions du SSP ?

Après avoir rappelé les enjeux de cet objectif, vous vous appuyerez sur des exemples récents de contributions qui vous paraissent utiles à la décision publique et préciserez la façon dont on peut mesurer leur impact dans le débat public. Plus près de vous, quelles actions suggèreriez-vous, pour accroître l'impact des activités de votre domaine dans le débat public ?

Les enjeux et facteurs de réussite des démarches de mutualisation de la statistique publique

Les démarches de mutualisation sont de plus en plus préconisées, qu'elles soient accompagnées ou non de centralisations partielles ou totales. Ambition 2015, par exemple, s'inscrit dans cette tendance.

Vous décrierez ce que sont, pour vous, les principaux enjeux de la mise en place d'une mutualisation. Vous illustrerez vos propos à l'aide d'exemples de mutualisations achevées ou en cours. Vous préciserez les conditions de réussite dans la durée de telles démarches et leurs éventuels écueils.

L'intégration de l'Outre-mer dans le dispositif statistique national

Les cinq départements d'Outre-mer (DOM) (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte depuis 2011) font partie intégrante du territoire national, et doivent être pris en compte au même titre que les autres régions françaises. Pourtant, ces territoires ont des spécificités qui rendent parfois difficile leur intégration dans le dispositif statistique national.

Après avoir rappelé les motivations qui poussent à l'intégration au dispositif national, vous décrierez les spécificités qui rendent parfois cette intégration difficile. Vous indiquerez en particulier comment les modes de construction des statistiques actuelles (ménages, prix, entreprises, etc.) prennent en compte ces spécificités et difficultés. Vous pourrez illustrer et détailler votre analyse par un exemple d'opération pris dans votre domaine professionnel (ou proche de votre domaine).

Le répertoire SIRENE et ses utilisations

Actuellement, l'Insee assure la gestion du répertoire SIRENE.

Après avoir rappelé les missions liées à la gestion administrative du répertoire SIRENE, vous illustrerez à partir d'exemples concrets l'exploitation qu'en fait le SSP à des fins statistiques.

En 2011

Sujet 1. Les incidences du rapport Stiglitz sur les travaux de la statistique publique

La commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social, présidée par Joseph Stiglitz, a rendu son rapport en septembre 2009. La statistique publique y a donné de multiples suites. Après avoir brièvement rappelé les thèmes et les recommandations de la commission, vous indiquerez comment les statisticiens publics ont entrepris de répondre à ces recommandations, en mentionnant le cas échéant les difficultés qu'ils rencontrent. Vous veillerez à vous appuyer sur des exemples concrets.

Sujet 2. Les facteurs de réussite et de risque d'un projet

Pour mettre en place ou refondre un processus, d'envergure ou non, le recours à un projet est devenu la norme dans le service statistique public.

Après avoir brièvement rappelé les raisons essentielles qui conduisent à s'engager dans une démarche de projet, vous analyserez les facteurs de réussite et de risque des projets, en illustrant vos propos par des exemples concrets.

Sujet 3. L'information statistique au cœur de la crise économique et financière

En vous appuyant sur les indicateurs produits par la statistique publique, vous indiquerez dans quelle mesure le service statistique public a contribué à décrire les évolutions de la situation économique, à les prévoir et ainsi participer aux décisions économiques. Dans quel domaine, et comment, selon vous, la statistique publique pourrait-elle s'améliorer pour être plus utile aux décideurs en temps de crise ?

Sujet 4. L'adéquation des modes de collecte aux objectifs des enquêtes

Les modes de collecte sont de plus en plus diversifiés dans la sphère de la statistique publique. A partir d'exemples concrets, vous décrierez, en l'argumentant, la démarche qui associe un ou plusieurs modes de collecte aux problématiques et objectifs des enquêtes.